

L'activité de la cinémathèque pendant la période qui sépare les deux congrès de la FIAF a un double aspect. Un aspect positif et également un aspect aspect extrêmement pénible et négatif.

Examinons l'aspect positif qui sera en définitive le seul qui marquera.

Enrichissement

Cette année, comme les autres, la cinémathèque française s'est surtout soucieuse de collationner les documents nécessaires au futur Musée du Cinéma qu'elle désire ouvrir au Palais d'Art Moderne à Paris.

ob Nous nous intéressés à collationner les documents des principales écoles étrangères et c'est ainsi que nous avons réussi à réunir des documents sur le cinéma italien, le cinéma allemand et que nous avons obtenu le dépôt des archives privées d'Albert de Cavalcanti, de Luis Bunuel, le scénario original du "Testament du Docteur Mabuse", les décors de "Sunrise" du "Cabinet des Figures de Cire", et par ailleurs un ami de la cinémathèque va compléter notre collection du manuscrit de Jacques Prévert.

Cependant, nous n'avons pas encore atteint tout les programmes qui nous étaient fixés et qui implique une dépense de 3 millions. Nous espérons y arriver grâce au concours de nombreuses personnalités qui sont disposées à se substituer à nous pour l'achat de certaines collections et si nous arrivons à aboutir dans cette tâche, les archives de la cinémathèque à la fin de cette année auront été magnifiquement complétées.

Des échanges de matériel de musée ont été envisagés entre les cinémathèques française et la cinémathèque yougoslave, entre la cinémathèque française et l'institut du cinéma de Moscou, mais les difficultés dont je vous parlerai tout à l'heure nous ont mis dans l'impossibilité matérielle d'exécuter notre plan de travail ~~sur~~ ces points.

Nous avons également essayé de faire bénéficier, lorsqu'une grande collection est en vente, certains de nos collègues, pour qui ne se pose pas de problème de devises, de cette possibilité d'enrichissement. Ceci, d'ailleurs beaucoup moins par altruisme que par un intérêt d'ordre général. Lorsque une grande collection est en vente, il faut l'acheter en bloc et cela implique une dépense qui ne correspond pas toujours à nos besoins. Or, je dois reconnaître que si, à deux reprises le Musée Esman-House et la cinémathèque danoise ont agréé à ce principe, cela n'a abouti à aucun résultat pratique, et c'est miracle si malgré nos difficultés nous avons pu éviter la dispersion de certaines collections. Si je fais allusion à ces accords, c'est parce que pour moi, c'est une forme de collaboration d'un ordre nouveau, non encore étudié, qui peut rendre les plus grands services à nous tous, qui permet de sauvegarder un patrimoine international auquel nous ne pouvons pas toujours apporter seuls notre contribution et que, dans le cas de la cinémathèque danoise, l'aboutissement de l'accord a échoué faute de confiance.

donc d'un intérêt secondaire pour nous mais

En effet, il y avait une collection très importante pour nous Français, de manuscrits de films que nous tenions à sauvegarder et à faire entrer dans nos archives, mais qui faisaient partie d'un lot qu'il fallait acheter en bloc et où se trouvait d'autre matériel tout aussi précieux : dessins de Melies, de Warm, de Hunte, Trauner, Douy, Barsack, etc, décorateurs dont nous avons une large sélection d'oeuvres ~~et~~ qui pouvaient intéresser d'autres musées du cinéma que le nôtre. J'ai eu le regret de constater qu'entre mon expertise et celle d'une secrétaire du Dansk Film Museum absolument non qualifiée, il n'y a pas eu d'équilibre, et c'est un miracle qui nous a permis de trouver, grâce à l'aide de particuliers, les fonds nécessaires pour l'achat de la totalité des documents. Cette collection aurait fini chez un libraire et serait trouvée perdue pour les membres de notre fédération. C'est pourquoi, j'estime que si notre congrès envisage la possibilité d'une telle collaboration entre cinémathèques. Il faut faire confiance à la cinémathèque qui fait appel aux membres de la Fiat pour sauver une collection en la répartissant entre ses propres collections et celles des autres cinémathèques.

En ce qui concerne les films, de la cinémathèque française n'a guère augmenté ses collections pendant cette période, période qui a consisté surtout à préparer le climat pour de nouveaux dépôts.

L'entrée au conseil de la cinémathèque d'un membre de la MPAA, à titre évidemment personnel, a préparé une ambiance infiniment plus favorable au dépôt de films américains. C'est ainsi que la cinémathèque française a réussi le principe du dépôt total de tous les films de Wald Disney qui ne figuraient pas encore dans nos collections.

Les principaux enrichissements de l'année sous l'entrée dans nos collections de la lavande de la "Grande Illusion" de Renoir, de "El" de Bunuel, la signature de l'accord qui va nous permettre de recevoir du Japon une 50ne de films, parmi lesquels "les Espions" de Fritz Lang, "Asphalte" de Uciky, "La Vengeance de Kriemhild" de Fritz Lang, etc. Un don, auquel nous attachons une grande importance, non seulement à cause des films, mais à cause du geste qu'il constitue, un don de l'institut de Moscou qui va entrer dans nos archives "Alexandre Newsky", "Mitchourine" "l'homme au fusil" de Youtkewitch, "la première nuit" de Raisman, "le cirque" d'Alexandref, "l'arc en ciel" de Douskoï et le grand document sur Tolstoï que vous avez vu l'an dernier à Vence, ainsi que quelques autres films.

Enfin, nous attendons incessamment le dépôt effectif d'un collectionneur français possédant des manuscrits, des lettres et une grande documentation sur Eiseinstein. Nous avons également reçu le dépôt de la documentation de Feyder.

A ces films et ces oeuvres s'ajoutent de nombreux films d'avant garde et d'essai américains, sud-américains, français qui nous ont été confiés par leurs auteurs.

Une autre source d'enrichissement a été basée sur la collaboration bilatérale avec d'autres cinémathèques, c'est ainsi que nous avons signé des accords avec la Belgique, la Suède et le Danemark qui nous ont

permis de tirer ou de contretyper en commun des films.

Enfin, dans le cadre du Fonds International et des Pool de la FIAF, de nombreux films de notre cinémathèques ont été contretypés et tirés. mu

Ces accords n'ont pas été les seuls. Nous avons cette année entrepris une tâche à laquelle nous avons attaché une grande importance, celle de la reconstitution de la version sonore de la symphonie nuptiale de Strouheim impliquant l'inclusion de la dernière partie de "Mariage de Princes". Nous sommes parvenus à nos fins en ce qui concerne la "symphonie nuptiale", grâce à un accord quadrupartite groupant notre cinémathèque et les cinémathèques belge, britannique et brésilienne. La sonorisation de la symphonie nuptiale qui ne pouvait se faire qu'à Paris, où séjourne Stroheim, cela sous sa direction, a coûté 1 million 500.000.-. Pour achever ce travail pour ~~le~~ "Mariage de princes", il est indispensable que d'autres cinémathèques, et en premier lieu la cinémathèque du Museum of Modern Art participe à cette tâche.

Comme on le voit, la cinémathèque française a donné l'exemple d'une action basée sur une coopération plus étroite entre les membres de la FIAF. La réussite de cette coopération, en ce qui nous concerne, doit à notre avis, inciter chacun de vous à suivre notre exemple, et il me paraît normal que grâce à des ressources accrues un effort soit fait pour donner au bureau central de la FIAF ce dynamisme et cette activité propre dont il a besoin, et pour ma part, j'estime qu'il n'y a pas lieu que le sacrifice de 4 de vos membres ne soit vain.

"La Symphonie Nuptiale" sera mise à la disposition des cinémathèques qui n'ont pas participé à ces travaux que contre des prestations à verser au bureau de la FIAF en vue d'en augmenter les ressources.

Dans un autre domaine, c'est en collaboration avec le bureau international du film individuel de la FIAF que se poursuit la réalisation du film sur Calder et du film sur Chagall, c'est à dire, que c'est notre fédération qui est garante des contrats signés et de la poursuite des travaux et ce qui concerne sous la protection du fonds la pellicule.

Echanges de films

Pour des raisons de trésorerie, la cinémathèque française n'a presque pas fait d'échanges en prêt illimité; par contre près de 395 films de nos collections ont été envoyés en prêt limité à 12 cinémathèques, membres, et près de 100 films ont été reçus à Paris en prêt limité de 10 cinémathèques membres. En outre, nous avons envoyé des films dans 10 pays qui ne sont pas membres de la FIAF et nous avons envisagé, pour l'année qui vient, à étendre ces envois à 4 nouveaux pays. Notre collaboration avec les cinés-clubs français et italiens a suivi à la lettre les accords de Rome et de ce fait nous n'avons connu aucune difficulté avec les producteurs et les distributeurs tant en France qu'à l'étranger.

Grâce à cela, nous avons pu étendre le réseau de notre action propre en France et dans les colonies; dans plusieurs villes, de nombreuses personnes ont adhéré à la cinémathèque et nous avons organisé pour elles 8 séances de projection par an, ce qui permet aux personnes ne vivants pas à Paris de connaître les films de nos archives.

Au début de cette saison, Marseille, Avignon, Nice, Aix-en-Provence, Nancy, Lille, Lyon, Grenoble, Tours, Montpellier ont des sections importantes d'amis de la cinémathèque, nous assurant une ressource de 200.000.- à 300.000.- Nous avons également des amis de la cinémathèque à Constantine, Alger, Oran, Bléda, Rabat, Casablanca, Tunis, Tananarive.

Sur le plan international, d'autres échanges ont eu lieu. Pour la première fois, Paris a connu au Musée du Cinéma une exposition consacrée à une école étrangère, à l'occasion de l'exposition du Musée de Turin. Une exposition du film français a eu lieu à Milan et à Belgrade. Des semaines du cinéma français ont eu lieu sous nos auspices à Rome et à Madrid; enfin, nous avons participé au festival de Sao Paolo.

Musée du cinéma

L'activité du musée en 1953-54 a été la suivante :

- 1) exposition italienne
- 2) hommage à Germaine Dulac
- 3) " Louis Delluc dont c'était l'anniversaire.
- 4) Nous avons fait organisé un gala d'hommage pour le 25me anniversaire des artistes associés au cours duquel Chaplin nous a autorisé à projeter "la Ruée vers l'Or".

Cette fin d'année verra un cycle de propositions consacrées à l'anniversaire des artistes associés où seront projetés des oeuvres distribuées ou produites par cette société de "Sa Majesté l'Américain" (1919), à "Robinson Crusé" (1953).

Nous n'avons malheureusement pas pu réaliser l'hommage à Stroheim qui était prévu et qui est remis à plus tard, ni l'hommage à Feyder, ni l'exposition du cinéma soviétique qui avait été envisagée en fonction d'un échange culturel, ~~indépendant de notre volonté.~~

de notre activité propre

dont la possibilité est indépendante

Nous avons également étudié un programme de publication historique qui doit être remis à plus tard.

Ceci nous amène à la seconde partie de mon exposé sur lequel je ne veux pas m'étendre. Je vous avais fait part l'an dernier de mes inquiétudes sur l'avenir de la cinémathèque française. Les difficultés que j'avais prévues étaient en dessous de la réalité. Depuis décembre 1953, d'ai dû consacrer tous mes efforts à combattre pied à pied pour défendre l'oeuvre accomplie depuis 20 ans, si menacée que ce souci m'a obligé d'y sacrifier des tâches essentielles et c'est miracle que nous ayons pu tenir un programme d'activité.

La gravité de la situation était telle que les membres de votre comité directeur s'en sont profondément souciés et qu'ils durent prendre desmesures pour mettre à l'abri les biens des cinémathèques membres de la FIAF séjournant à Paris. Je ne demande de ne pas me poser de questions sur ce point, car si je ~~vous~~ ^{vous} vous informer de ces faits, j'estime ~~ne pas~~ ^{ne} avoir à vous expliquer pourquoi ni comment, ni en raison de quelle intervention, ni de quelle pression, la cinémathèque française était en danger. ~~C'est une affaire intérieure, mais~~ simplement je suis autorisé à vous dire d'une part, je vois qu'à l'heure actuelle, grâce à la compréhension du gouvernement français, la cinémathèque a franchi cette étape et cette crise de puberté.

Il n'est pas

*que j'espère
aujourd'hui*

*paraît avoir
qui ne regarde que nous*

*général notre ami André
Thurin*

Mais elle a été suffisamment grave pour m'amener à envisager mon départ et amener le secrétaire de la FIAF à user des pouvoirs que vous lui aviez donnés à Vence pour prendre des mesures provisoires destinées à éviter que la crise de la cinémathèque française se reflète sur la FIAF et sur chacun de ses membres.

~~En un mot, la cinémathèque française, du point de vue de son assemblée générale et de son conseil, entrant dans une étape nouvelle devait faire l'objet de réforme de structure destinée à consolider son action. Deux ennemis de la cinémathèque ont essayé de nous ôter la possibilité de ces réformes intérieures afin de permettre une transformation totale de notre cinémathèque au détriment de son développement futur et malheureusement il s'est trouvé des personnes qui ne nous comprennent pas ni ce que nous sommes, ni ce que nous avons fait ni la raison d'être de notre réussite, ni de ce fait l'importance du dévouement et des soutiens sur lesquels nous pouvions compter se sont joints à nos ennemis en vue d'une réforme de structure qui aurait eu pratiquement pour conséquence la fin de la cinémathèque que nous aimons et sa transformation en un cadre amorphe et sans validité artistique.~~

Grâce à tous ceux qui, en France, savent ce que nous sommes ce que nous représentons, c'est à dire à tous ceux qui font l'opinion publique, nous avons eu de tels concours que la cinémathèque française peut espérer aujourd'hui avoir, sinon franchi définitivement, tout au moins pouvoir franchir ce mauvais pas et retrouver en 1955 et 56 tous les moyens d'action dont elle s'est trouvée lentement privée en 51, 52, 53.

*et la réforme de structure envisagée par notre conseil viendra donner la constitution plate
prochains mois, ainsi définitivement
compléter la cinémathèque française*